

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

29 novembre 2011

L'an deux mil onze, le 29 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 novembre 2011 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

L'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Cathy WILLAEY et Christophe DOSSET dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil Municipal donnent en vertu du C.G.C.T., respectivement pouvoir à Madame Pascale TARD et Monsieur Philippe DROUIN pour voter en leur nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance

I. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 13 septembre 2011

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

Concernant le problème de signalétique dans le village abordé lors de la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur Alain CHAUSSOY informe l'assemblée que Monsieur le Maire, Monsieur Bernard DENNE et lui-même ont eu l'occasion de se renseigner auprès de diverses sociétés à l'occasion du Salon des Maires de France.

Plusieurs entreprises proposent des modèles de signalisation à des prix intéressants et doivent envoyer des catalogues ou prendre directement contact avec la commune.

Une participation de 100 euros pourrait être sollicitée auprès de chaque entreprise intéressée par cette initiative.

Le conseil municipal rejoint ce projet.

II. Point financier au 29 novembre 2011

Monsieur le Maire présente une approche du compte administratif 2011.

- Section de Fonctionnement : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la section de fonctionnement présente un excédent prévisionnel de 187 218,98 euros. Les dépenses réalisées jusqu'à ce jour correspondent aux prévisions budgétaires votées lors de l'adoption du budget primitif 2011.

Monsieur le Maire explique que deux postes sont en dépassement budgétaire :

✓ Article 60611 « Eau » : dépassement des crédits votés en raison d'une fuite d'eau constatée sur le réseau d'alimentation en eau potable des bâtiments communaux.

✓ Article 6262 « Téléphone » : Sur ce poste, Monsieur le Maire informe que suite à une proposition de France Telecom un autocom a été installé et un nouveau contrat signé. Néanmoins, les frais de télécommunication restent élevés. Monsieur Alain CHAUSSOY rappelle qu'actuellement la commune est en numérisé et propose de réexaminer le système actuel du standard. Il serait en effet peut-être plus économique de repasser en analogique pour les lignes de chaque bâtiment et de prendre des contrats téléphoniques incluant communications et internet.

Le Conseil Municipal rejoint la proposition de Monsieur Alain CHAUSSOY.

- Section investissement : Cette section présente un déficit prévisionnel de 244 762,16 euros du notamment à la différence entre les dépenses liées aux travaux de construction de la cantine garderie et les soldes de subvention à percevoir.

III. Construction de la Cantine Garderie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les invités ont été très satisfaits du déroulement de l'inauguration de la cantine garderie et ont trouvé la réalisation du bâtiment d'une grande qualité architecturale et représenté un lieu de vie parfaitement adapté aux enfants.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que la société BV CHAUFF est en liquidation judiciaire. Suite à divers contacts téléphoniques restant sans réponse, courrier simple, puis en recommandé avec accusation de réception sans retour de l'avis de réception, la commune a été avertie par le liquidateur en date du 31 octobre 2011.

Monsieur le Maire précise que suite à l'utilisation régulière du bâtiment de nouvelles malfaçons ont été constatées et listées, notamment au niveau du réglage de la chaufferie.. Un courrier en recommandé a été envoyé au liquidateur pour connaître la position de l'entreprise et l'informer également que la commune ne réglera pas la dernière situation d'un montant de 9 908,57 euros.

Monsieur le Maire explique qu'une entreprise devrait prochainement intervenir pour remédier à ces malfaçons et établir un contrôle thermique du bâtiment.

Madame Pascale TARD estime que la cantine-garderie n'est pas utilisée à son maximum et ce en fonction des investissements réalisés par la commune, l'importance du bâtiment et la qualité d'accueil. Cette structure d'accueil et de restauration devrait être utilisée également par les enfants des communes voisines.

Madame Pascale TARD ajoute que si d'ici le mois de février 2012, l'école Jacques Prévert ne « gagne » pas 5 enfants en plus, une classe risque de fermer.

La cantine garderie peut être un outil pour inciter les parents d'autres communes voisines à scolariser leur (s) enfant(s) au sein de l'école Jacques Prévert, notamment les enfants de BIHUCOURT.

Monsieur Alain CHAUSSOY explique que la cantine garderie sera pleinement utilisée durant les centres de loisirs ce qui représente également un outil de « promotion » auprès des parents.

Monsieur Julien MAHIEU tient à préciser que des habitants d'Achiet le Grand ont mal perçu le fait de ne pas être invités à l'inauguration officielle de la cantine garderie.

Monsieur le Maire répond que cette inauguration a été orchestrée par EUROWATT avec vérification des listes par Monsieur Alain CHAUSSOY et il n'était pas possible de convier l'ensemble de la population.

Monsieur Bernard DENNE ajoute que la journée « Porte Ouvert » du lendemain a permis aux habitants de visiter tranquillement le bâtiment, d'avoir des explications sur sa réalisation et la démarche HQE engagée par la commune d'ACHIET LE GRAND. Les personnes ont été très satisfaites de cette journée.

IV. Mise aux normes de la lagune

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après contact avec Monsieur Olivier COURCY, maître d'œuvre de l'opération de mise aux normes de la lagune, et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, les dossiers de consultation des entreprises ne seront déposés qu'en mai 2012.

V. Organisation de la Fête de Noël

Monsieur Alain CHAUSSOY informe l'assemblée que cette année, à l'occasion de la fête de Noël offerte par la municipalité, les enfants âgés de 5 ans à 11 ans assisteront à un spectacle de Noël à la salle Isabelle de Hainault.

La commune offrira également un sachet de bonbons à chaque enfant présent.

Madame Sylvie LOQUET précise que le Comité d'Entreprise de GEDINOR propose le même spectacle aux enfants des employés de la société.

Monsieur Philippe LOURDEL se propose d'accompagner les enfants lors de cette sortie.

VI. Travaux divers de mise en sécurité de voirie

- ✓ *Mise en sécurité de la sortie de l'école Jacques Prévert*

Monsieur le Maire présente le projet de mise en sécurité de la Rue de la Mairie (portion comprise entre le carrefour de la rue d'Arras et la Salle des Fêtes) par l'instauration d'un

sens unique de circulation et ce afin de sécuriser la sortie des enfants de l'école Jacques Prévert.

De même, il est prévu l'aménagement de places de stationnement en épi sur le trottoir face à la mairie et l'installation de bacs à fleurs sur le trottoir côté mairie pour éviter le stationnement des véhicules à proximité de la grille d'entrée de l'école.

Monsieur Freddy LEFEBVRE réitère sa proposition de faire entrer les enfants par l'accès à la salle de sport permettant ainsi aux parents de stationner leur véhicule sur le parking de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire explique que cette proposition a été présentée au conseil d'école et a été suivie d'un refus.

Après discussion, le conseil municipal, par 14 voix pour et une voix contre, adopte les propositions présentées par Monsieur le Maire.

✓ *Sécurisation de diverses voiries*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de plusieurs réunions de conseil municipal le problème de circulation à grande vitesse des véhicules, notamment des poids lourds, a été abordé et donne la parole à Monsieur Bernard DENNE.

Monsieur Bernard DENNE informe l'assemblée que plusieurs ont eu lieu avec Monsieur COLLIER, directeur de la Maison Départementale des Infrastructures de l'Arrageois, ainsi qu'avec la société GIRODLINE pour trouver des solutions.

Monsieur Bernard DENNE présente les devis fournis par cette société.

1°) Il avait été prévu l'implantation d'un panneau lumineux limitateur de vitesse Rue de Bapaume, à l'entrée du village. Le coût est estimé à 4 414,41 euros HT.

2°) Pour l'implantation de divers panneaux dans la commune : vitesse limitée à 30 km/h pour les camions, limitation du tonnage à 10 T, un panneau « attention aux enfants », le sens interdit, un panneau circulation à sens unique, et un panneau interdiction de tourner à droite, le coût s'élève à la somme de 3 409,95 euros HT (pose comprise).

Monsieur Bernard DENNE explique que la commune peut solliciter une aide auprès du Département du Pas-de-Calais au titre de la répartition du produit des amendes de police pour ces diverses opérations de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- DECIDE de réaliser ces divers aménagements de sécurisation,
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2012 et les inscrire au budget primitif en section d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations susvisées.

VII. Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu la Charte de Fonctionnement de la maison de santé pluridisciplinaire.

Il convient désormais de prendre rendez-vous avec Madame Audrey DOSSET et Monsieur le Docteur HONVOH pour la signature de la charte.

Monsieur Philippe DROUIN trouve anormal que Monsieur Christophe DOSSET est intervenu pour régler le problème d'infiltration d'eau sous la porte de la salle d'attente.

Monsieur le Maire explique que le titulaire du lot Menuiserie Bois était l'entreprise FIEDOR. Plusieurs contacts ont déjà été pris pour régler ces problèmes. Un courrier de mise en demeure lui sera envoyé de nouveau.

De même, il avait été prévu de visualiser à la peinture un emplacement de stationnement pour le véhicule de Monsieur HONVOH.

Monsieur le Maire répond que le parking n'étant pas en bon état la peinture ne tiendra pas.

Monsieur Philippe DROUIN estime qu'il convient quand même de réaliser cet emplacement pour démontrer les efforts consentis par la commune.

Le conseil municipal rejoint la demande de Monsieur Philippe DROUIN.

Concernant le fonctionnement de la maison de santé, Monsieur le Maire souhaite que des demandes soient envoyées pour trouver d'autres professionnels de santé (orthophoniste, etc.).

VIII. Rapport d'activité 2010 de la SARI

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2010 de la SARI.

Monsieur Freddy LEFEBVRE précise que les teneurs en poussières et en CO sont non conformes et demande qu'un courrier soit envoyé à la SARI pour connaître les explications sur ces non-conformités.

Monsieur Philippe DROUIN informe l'assemblée que l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la SARI précisait que des mesures sur les taux de mercure et de butadiène devaient être réalisées. Il s'avère que le rapport d'activité ne reprend pas ces mesures. Ce dernier demande également qu'un courrier soit envoyé pour connaître les taux de ces produits.

Le Conseil Municipal demande que soit réclamé le rapport d'activité 2011.

IX. Divers

Journal communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Christophe DOSSET a pris du retard dans la mise en page du journal.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec Monsieur DAMORRE et solliciter un devis pour l'impression du journal.

Dès que Monsieur DAMORRE aura fourni son devis, Monsieur le Maire propose de réunir la commission « Information et Communication ».

Le conseil municipal rejoint cette proposition.

Monsieur Jean-Pierre PEREZ informe les membres présents que beaucoup d'Achiétois se plaignent que l'Achiétois ne reprenne plus les comptes rendus de Conseil Municipal.

Stationnement des camions

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur René DEBRAY concernant le stationnement sur le trottoir Rue de Bapaume du camion de Monsieur Maxime MOREL, ainsi que de la réponse faite à ce dernier.

Messieurs Julien MAHIEU et Freddy LEFEBVRE demandent de voir sérieusement ce problème de stationnement des poids lourds.

Madame Marie-Thérèse MOREL explique que son fils a fait une demande auprès d'UNEAL pour stationner son camion sur l'ancien parking de Point Vert.

Monsieur le Maire propose d'organiser début 2012 une réunion avec l'ensemble des chauffeurs routiers pour trouver une solution à ce problème de stationnement.

Le conseil municipal rejoint cette proposition.

Calendrier des ordures ménagères

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les nouveaux calendriers de ramassage des ordures ménagères seront déposés en mairie le 1^{er} ou 02 décembre et remercie Madame Brigitte DENNE et Monsieur Freddy LEFEBVRE de s'être proposés pour les distribuer.

Colis des aînés

Le colis des aînés sera distribué le samedi 17 décembre 2011 à partir de 10 h 00. Une convocation sera envoyée aux membres du C.C.A.S., ainsi qu'au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 40.